



Délibération  
N° 2023-038

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : PROJET DE CONVENTION DE GESTION EN FLUX DES DEMANDES DE LOGEMENTS /  
MAIRIE DE SAN MARTINO DI LOTA - LOGIREM

Date de la convocation : 10/10/2023

**SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le dix huit octobre à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

**Absents** :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,  
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

|   |                     |                  |                |                    |
|---|---------------------|------------------|----------------|--------------------|
| Nbre de conseillers afférents à L'assemblée<br>délibérante : 23 | En exercice :<br>23 | Présents :<br>12 | Absents :<br>6 | Représentés :<br>5 |
|---|---------------------|------------------|----------------|--------------------|

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

Madame la Présidente rappelle que lors de la séance du 6 décembre 2021, le Conseil Municipal approuvait la convention intercommunale d'attributions (CIA) ainsi que le plan partenarial de gestion de la demande (PPGD), concernant le logement locatif social.

Dans la continuité de cette démarche, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion en flux des demandes de logements, (et notamment des modalités particulières concernant le contingent affecté au réservataire, c'est-à-dire la Commune – 5 logements réservés), avec le Logirem. Il est rappelé les critères d'attribution déterminés lors de l'établissement du PPGD, critères qui visent à rendre plus transparentes et objectives les décisions d'attribution de logements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231018-0522023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2023



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

|                  |                   |                       |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| <b>Pour : 17</b> | <b>Contre : 0</b> | <b>Abstention : 0</b> |
|------------------|-------------------|-----------------------|

- ✓ Valide la convention de gestion en flux des demandes de logements proposée par le Logirem ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

